



## SAM NEUVES-MAISONS

# LICENCIEMENT ABUSIF D'UN SYNDICALISTE

La CFDT est confrontée à une mesure de licenciement engagée envers un de ses représentants de section syndicale.

L'employeur a choisi la période des fêtes pour annoncer la tenue d'un CSE extraordinaire, le 4 janvier à 10 heures 30, destiné à recueillir l'avis des élus sur le licenciement du représentant de la section syndicale CFDT.

La CFDT constate que le dossier à charge contre ce représentant est basé sur des faits qui n'ont pas d'existence, mais que ce militant avait dénoncé des problèmes graves de sécurité dans l'établissement de Neuves-Maison, qui concernaient les salariés de la production, ce qui lui a attiré les foudres de la direction.

La direction a mis à pied ce salarié en octobre dernier et l'a empêché d'entrer sur le site le jour de sa reprise.

La CFDT rappelle que le groupe italien RIVA déjà été condamné en 2021 pour des émissions toxiques qui ont entraîné des maladies cardio-respiratoires et des cancers chez au moins 400 personnes qui en sont décédées dans la région de Tarente ( Italie ) . La famille Riva avait reconnu avoir économisé plus 1,3 milliard d'euros de 2009 à 2013 pour avoir retardé les travaux de mise en conformité de ses aciéries.

*(extrait dépêche AFP)*



LA CFDT EST LÀ AUJOURD'HUI POUR SOUTENIR L'UN DE SES REPRÉSENTANTS MIS SOUS PRESSION PAR UNE DIRECTION QUI N'ASSUME PAS SES PROPRES DÉFAUTS ET EST PERSUADÉE DE SA TOUTE-PUISSANCE ET DE SON DROIT DE VIE OU DE MORT SUR LA FAMILLE D'UN SYNDICALISTE MIS AU PILORI.

LA DIRECTION TOUTE SUPRÊME DEMANDE CE JOUR LA VALIDATION DES ÉLUS DU PERSONNEL DE SA POLITIQUE SUPRÉMACISTE.

## QUI SERA LE PROCHAIN ?

Si la Direction de l'entreprise cherche par cette action à écarter la CFDT de la SAM Neuves-Maisons il est déjà trop tard !

Nous sommes là pour faire la lumière sur les entraves aux droits du travail pratiqués par la Direction, sur le laxisme de la Direction face aux règles élémentaires de sécurité.

Combien d'accidentés du travail faudra-t-il de plus pour que la Direction et les pouvoirs publics prennent conscience de ce qui se joue au sein de cette entreprise.

Nous ne lâcherons rien !!!! Rejoignez la CFDT pour passer de l'ombre à la lumière et empêcher la Direction de mener ses actions d'intimidation !

### RAPPEL DES FAITS

- Décembre 2021 : nomination du représentant CFDT.
- Mars 2022 : rappel de l'obligation de mise à disposition de panneaux d'affichage.
- Avril 2022 : alerte sur problème grave de sécurité (retrait des éléments sécurité machine).
- Avril 2022 : rappel non-respect des obligations de rémunération des intérimaires.
- Juin 2022 : mise à pied disciplinaire du représentant CFDT, non-respect de la procédure légale.
- Novembre 2022 : mise à pied disciplinaire du représentant CFDT, non-respect de la procédure légale.
- 12 Décembre 2022 : rappel de l'inspection du travail concernant les panneaux d'affichage toujours pas mis en place.
- 27 Décembre 2022 : engagement de la procédure de licenciement du représentant CFDT.

